

La Flandre verrouille son enseignement à Bruxelles

ÉCOLES Le gouvernement flamand renforce les quotas néerlandophones

► Les francophones, via la Cocof, ont introduit une procédure en conflit d'intérêts contre cette mesure.

► Les statistiques n'indiquent pourtant pas de pénurie de places dans les écoles flamandes.

Le gouvernement flamand motive la réforme de son décret inscriptions (lire ci-contre) par un manque de places disponibles, dans les écoles, pour les néerlandophones. « *La pression sur nos écoles, à Bruxelles, est grande* », argumente le cabinet de Hilde Crevits (CD&V). Et d'expliquer que, malgré les 2.000 places créées sous cette législature et les 2.000 supplémentaires attendues l'an prochain, « *il y a toujours des élèves néerlandophones qui ne s'y retrouvent pas* ». Or, souligne encore la ministre flamande de l'Enseignement, près de 250 millions ont été investis ces dernières années : 170 pour la construction d'écoles, 80 pour l'extension des classes.

Pénurie en vue pour les élèves néerlandophones ? Ce n'est pas si simple à la lecture du rapport de Perspective.Brussels, sur les besoins de places dans l'enseigne-

ment secondaire. Sur la base des projections démographiques, entre 2015 et 2025, la population scolaire bruxelloise, tous niveaux confondus, devrait croître de 38.000 unités, dont 19.500 en secondaire. C'est là que les besoins s'annoncent les plus criants - vu le nombre d'écoles primaires créées dans la capitale, ces dernières années, par les deux Communautés, qui comblent nombre des besoins.

Le service Perspective.Brussels a projeté la situation actuelle (avec la répartition des élèves selon le régime linguistique et le type d'enseignement) en 2025. Un exercice bien sûr théorique, qui souligne le manque de près de dix mille places, côté francophone, près de 2.000 côté flamand. Mais, en intégrant les projets de construction d'écoles « en cours » ou « programmés », la

pénurie se réduit nettement (300 places dans le général), à l'exception du technique et professionnel (3.000).

Un nouveau rapport de forces ?

L'étude souligne encore que « *côté néerlandophone, les projets de création de places en secondaire à Bruxelles sont, proportionnellement nettement plus importants que du côté francophone* ». Le nombre de places qui seront créées représentent jusqu'à un tiers de l'offre existante (contre seulement un cinquième dans l'enseignement franco-

phone). Et, en amont, les investissements sont également massifs : le gouvernement flamand renforce les capacités de l'enseignement primaire en Région bruxelloise. Avec, pour l'heure, constate encore les experts, un flux d'enfants, à la fin de l'enseignement fondamental néerlandophone qui se tourne vers l'enseignement secondaire francophone en Région bruxelloise ou vers l'enseignement néerlandophone en périphérie, en partie faute de places.

La pénurie au niveau de l'offre

n'explique pas tout. Car l'image des parents francophones qui, dans un souci d'apprentissage des langues, placent leurs enfants, en maternelle et primaire dans une école néerlandophone avant de les remettre en français en secondaire est corroborée par les chiffres. A peine plus d'un quart des tout-petits a au moins un de ses deux parents néerlandophones. Ce chiffre passe à 28 % en primaire et près de 43 % en secondaire. Par ailleurs, le nombre d'enfants résidant dans la périphérie et scolarisés à Bruxelles est en chute libre : à peine 30 % dans le secondaire, contre 70 % dans les années nonante.

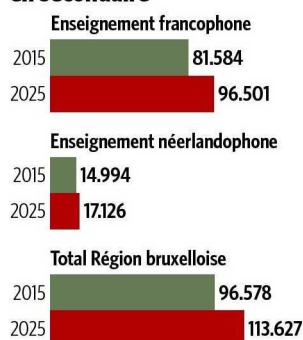
Réserver l'accès des classes flamandes aux néerlandophones pourrait conduire à une certaine continuité des parcours, du fondamental au secondaire, et attirer à nouveau des élèves de la pé-

riphérie. Avec, à terme, la possibilité de voir le rapport entre classes francophones (84 %) et néerlandophones (16 %) en secondaire évoluer... De là à penser qu'il s'agit là, précisément, de l'effet recherché... ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

Evolution de la population scolaire en secondaire

LE SOIR 19.12.18



Déficit de places dans le secondaire à l'horizon 2025

À offre constante



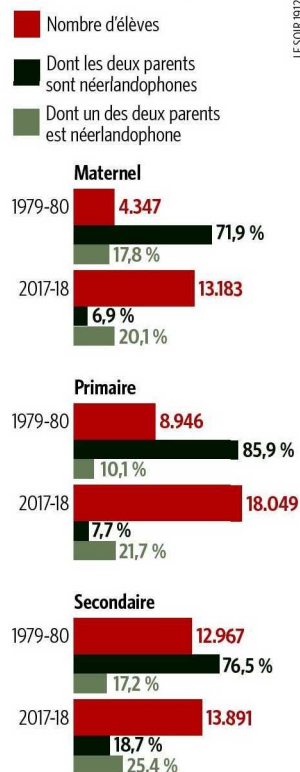
PROCÉDURE

Une réforme bloquée

La réforme du décret inscriptions flamand, votée ce mardi en commission, renforce la priorité accordée aux néerlandophones dans les écoles de la Communauté flamande à Bruxelles. Jusqu'ici, elle était de 55 % pour les enfants dont un des deux parents maîtrise le néerlandais. La réforme fait passer ce pourcentage à 65 %. Une priorité supplémentaire de 15 % (ce qui porte à 80 % le quota barant les francophones) pour les enfants qui ont suivi pendant neuf ans l'enseignement fondamental néerlandophone. Ce texte est désormais bloqué parce que la Cocof a introduit, vendredi dernier, une motion en conflit d'intérêts. « *Pas par volonté de blocage*, souligne Caroline Désir, cheffe de groupe PS. *Mais on ne veut pas qu'une Communauté se racrapote, et on veut de la concertation.* »

V.L.A.

Elèves néerlandophones



LE SOIR 19.12.18